

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU
COMPLEXE ENVIRONNEMENTAL DE LA ROUGE TENUE,
MERCREDI, LE 17 MAI 2023, À 16 H, AU 688 CHEMIN DU
PARC-INDUSTRIEL, RIVIÈRE-ROUGE**

PRÉSENCES :

M. Frédéric Broué, président	Ivry-sur-le-Lac, Sainte-Agathe-des-Monts, Sainte-Lucie-des-Laurentides
M. Joël Charbonneau	Mont-Tremblant, Lac Tremblant-Nord, Barkmere
M. Benoit Chevalier	Arundel, Huberdeau, Montcalm
M. Michel Chouinard	Lac Sagouay
M. Jean-Guy Galipeau	Amherst, La Minerve
M. Denis Lacasse	Rivière-Rouge
Mme Francine Létourneau	Nominingue
M. Marc L'Heureux	Brébeuf, Mont-Blanc

Mme Marlène Perrier, directrice générale et secrétaire-trésorière, Mme Manon Lachaine, directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe et Mme Rose-Marie Schneeberger, conseillère au développement sont également présentes.

ABSENCES :

M. Jacques Allard	L'Ascension
M. Yves Bélanger	La Macaza
M. Francis Corbeil	Val-David, Val-Morin, Val-des-Lacs
Mme Vicki Emard	Labelle, La Conception
M. Steve Perreault	Lac-Supérieur, Lantier

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 16 h, M. Frédéric Broué, président, constate le quorum et souhaite la bienvenue à tous les membres.

2. PRÉSENTATION DE L'ORDRE DU JOUR

- 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**
- 2. PRÉSENTATION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 3. PROCÈS-VERBAL**
 - 3.1. Approbation du procès-verbal de la séance du 15 mars 2023**
- 4. CORRESPONDANCES**
- 5. DÉVELOPPEMENT**
 - 5.1. PGMR conjoint 2022-2029**
 - 5.1.1. Bulletin sur les pénalités : déchets, matières organiques et écocentres**
- 6. GESTION DES RESSOURCES**
 - 6.1. Ressources financières**
 - 6.1.1. Dépôt des états financiers au 30 avril 2023**
 - 6.1.2. Approbation des comptes à ratifier**
 - 6.1.3. Nomination – Auditeur pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2023**
 - 6.1.4. Travaux de réhabilitation – puits artésiens**
 - 6.1.5. Octroi, rejet et/ou renouvellement des appels d'offres**

- 6.1.5.1. Adhésion au regroupement – Solution UMQ pour les produits d’assurances collectives pour les municipalités et organismes, dans le cadre d’un achat regroupé de l’UMQ
- 6.1.5.2. Transport des matelas
- 6.1.5.3. Disposition des matelas
- 6.1.5.4. Analyses des piézomètres
- 6.1.6. Fiducie environnementale – Fonds post-fermeture du Complexe environnemental de la Rouge
- 6.2. **Ressources humaines**
- 7. **OPÉRATION**
 - 7.1. Dépôt des statistiques d’enfouissement et de récupération au 31 mars 2023
- 8. **ENVIRONNEMENT**
- 9. **COMMUNICATION**
- 10. **INFORMATION**
- 11. **RAPPORT DE LA DIRECTION GÉNÉRALE**
- 12. **VARIA**
 - 12.1. Nomination au comité consultatif
 - 12.2. Prochaine séance
- 13. **PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 14. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

Sur une proposition de M. Benoit Chevalier, il est résolu :

R.4144
23.05.17

D’accepter l’ordre du jour tel que présenté en ajoutant le point suivant :
5.1.2. Report de l’application des pénalités pour la conformité des déchets, matières organiques et écocentres.

ADOPTÉE à l’unanimité

3. PROCÈS-VERBAUX

3.1. **Approbation du procès-verbal de la séance du 15 mars 2023**

Sur une proposition de M. Marc L’Heureux, il est résolu :

R.4145
23.05.17

D’accepter le procès-verbal de la séance ordinaire du 15 mars 2023, tel que présenté.

ADOPTÉE à l’unanimité

4. CORRESPONDANCES

- **Municipalité de La Macaza** (changement de substitut)
- **Municipalité de L’Ascension** (Retrait du projet Recyc-Québec pour l’écocentre)
- **Ville de Rivière-Rouge** (retrait du représentant pour la mise en œuvre du PGMR 2022-2029)

5. DÉVELOPPEMENT

5.1. PGMR conjoint 2022-2029

5.1.1. Bulletin sur les pénalités

Dépôt du bulletin sur les pénalités : déchets, matières organiques et écocentres. Ce bulletin a comme objectif d’informer les municipalités des sommes qui auraient été chargées si le système de pénalités était en vigueur.

Cet outil permet de connaître les lacunes sur la qualité des matières et continuer la sensibilisation sur les bonnes pratiques « La bonne matière à la bonne place ».

5.1.2. Report de l'application des pénalités pour la conformité des déchets, matières organiques et écocentres

CONSIDÉRANT QUE la résolution R.4086.22.09.21 adoptée en septembre 2022 déterminait l'application de pénalités sur la conformité des déchets, matières organiques et écocentres dès le 1^{er} septembre 2023;

CONSIDÉRANT QUE le CER évalue déjà la conformité des déchets, matières organiques et écocentres au moyen de protocoles et transfère mensuellement aux municipalités des bulletins d'évaluation pour les informer du niveau de conformité et du montant qu'elles auraient à payer suite à l'application des futures pénalités;

CONSIDÉRANT QUE le travail de planification et d'échange du comité des collecteurs pour évaluer et mettre en place des moyens pour augmenter la conformité des matières collectées a bien évolué;

CONSIDÉRANT QUE suite à l'avancement des travaux du comité, il est prématuré d'appliquer des pénalités dès le 1^{er} septembre 2023 aux régies de collecte/municipalités;

Sur une proposition de Mme Francine Létourneau, il est résolu :

R.4146
23.05.17

De reporter au 1^{er} mai 2024 l'application des pénalités pour la conformité des déchets, des matières organiques et des écocentres tout en poursuivant la mise en place des moyens efficaces dès l'été 2023 pour réduire au maximum les pénalités.

ADOPTÉE à l'unanimité

6. GESTION DES RESSOURCES

6.1. Ressources financières

6.1.1. Présentation des états financiers au 30 avril 2023

Dépôt des états financiers pour la période se terminant le 30 avril 2023.

6.1.2. Approbation des comptes à ratifier

Sur une proposition de M. Denis Lacasse, il est résolu :

R.4147
23.05.17

D'accepter le registre des comptes à ratifier pour la période du 8 mars au 9 mai 2023:

- Des chèques numéro 14246 à 14256 pour un montant total de 25 913.11 \$
- Les paiements via AccèsD Internet totalisant la somme de 1 498 777.05 \$;
- Les salaires pour les périodes P. 11 à P.19 du 5 mars au 6 mai 2023 totalisant la somme de 150 875.64 \$.

Le tout totalisant la somme globale de 1 675 565.80 \$

Je, soussignée Manon Lachaine, directrice générale adjointe du Complexe environnemental de la Rouge, certifie que des crédits sont disponibles pour payer toutes les dépenses autorisées dans ce procès-verbal.

Manon Lachaine

ADOPTÉE à l'unanimité

6.1.3. Nomination – Auditeur pour l'exercice terminé se terminant le 31 décembre 2023

Sur une proposition de M. Jean-Guy Galipeau, il est résolu :

R.4148
23.05.17

De nommer la firme Amyot, Gélinas afin de procéder à l'audit des états financiers, ainsi que l'audit sur les matières résiduelles se terminant le 31 décembre 2023.

ADOPTÉE à l'unanimité

6.1.4. Travaux de réhabilitation – puits artésiens

CONSIDÉRANT QU'au site de compostage, nous rencontrons un manque d'eau récurant afin d'humidifier la matière dans le dôme.

CONSIDÉRANT QU'à l'automne dernier, nous avons donné le mandat à la firme LNA hydrogéologue afin d'effectuer la caractérisation des puits existants

CONSIDÉRANT QUE suite à cette caractérisation, la firme recommande d'optimiser l'usage des puits de captage de l'eau souterraine existant.

Sur une proposition de M. Marc L'Heureux, il est résolu :

R.4149
23.05.17

De donner le mandat à la firme LNA pour effectuer les travaux nécessaires afin d'optimiser les puits existants. Le prix budgétaire est de 50 870 \$ avant taxes. Les sommes seront prises à même le budget 2023.

ADOPTÉE à l'unanimité

6.1.5. Octroi, rejet et/ou renouvellement des appels d'offres

6.1.5.1. Adhésion au regroupement – Solution UMQ pour les produits d'assurances collectives pour les municipalités et organismes, dans le cadre d'un achat regroupé de l'UMQ

CONSIDÉRANT QUE conformément à la Loi sur les cités / au Code municipal et à la Solution UMQ, le Complexe environnemental de la Rouge et ce conseil souhaite autoriser le lancement d'un appel d'offres public pour obtenir des produits d'assurances collectives pour ses employés et, lorsqu'applicable, pour ses élus, pour la période du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2028 ;

CONSIDÉRANT QUE Mallette actuaire Inc. s'est déjà vu octroyer le mandat, à la suite d'un appel d'offres public, pour les services de consultant

indépendant requis par l'Union des municipalités du Québec (UMQ) dans l'application de la Solution UMQ ;

CONSIDÉRANT QUE la rémunération prévue au contrat – Solution UMQ – à octroyer est de 0.65% au consultant Malette actuaire Inc. et les frais de gestion prévus pour l'UMQ sont de 1.15 % ;

CONSIDÉRANT QUE le Complexe environnemental de la Rouge souhaite maintenant confirmer son adhésion à la solution des regroupements en assurance collective de l'UMQ et le mandat à Malette actuaire Inc. en conséquence ;

Sur une proposition de M. Denis Lacasse, il est résolu :

**R.4150
23.05.17**

QUE le préambule fait partie intégrante des présentes comme si récité au long ;

QUE ce Conseil confirme ainsi par les présentes son adhésion à la Solution UMQ en matière d'assurance collective pour ses employés et/ou élus, au choix de la municipalité ;

QUE l'adhésion au regroupement – Solution UMQ – sera d'une durée maximale de cinq ans, soit pour la durée du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2028 ;

QUE le Complexe environnemental de la Rouge mandate l'UMQ pour agir à titre de mandataire pour le représenter au contrat d'assurance collective à octroyer à la suite de l'application des présentes ainsi que son renouvellement, de même que pour l'accès à son dossier d'assurances collectives auprès de l'assureur, dans le respect des règles de protection des renseignements personnels ;

QUE le Complexe environnemental de la Rouge s'engage à payer à l'UMQ des frais de gestion de 1.15 % des primes totales versées par le Complexe durant le contrat et une rémunération de 0.65 % des primes totales versées par le Complexe au consultant Malette actuaire Inc., dont le Complexe environnemental de la Rouge joint aussi le mandat obtenu pour le regroupement, à la suite d'un appel d'offres public ;

QUE le Complexe environnemental de la Rouge s'engage à respecter les termes et conditions du contrat à intervenir avec la société d'assurances à qui le contrat sera octroyé à la suite de l'application des présentes ainsi que les conditions du mandat du consultant.

ADOPTÉE à l'unanimité

6.1.6.2 Transport des matelas

Dans le cadre de l'appel d'offres sur invitation S2023-410, pour le transport des matelas. L'ouverture des soumissions a eu lieu, le jeudi 27 avril 2023, à 11 h.

Nom des soumissionnaires	Prix de la soumission (taxes incluses)		
	2023	2024 (option)	2025 (option)
Transport Sylvain Perrier	1 517,67 \$	1593,55 \$	1 673,30 \$
GFL Environnement	Pas soumissionné		

Après étude et analyse de la seule soumission reçue et discussion avec le soumissionnaire.

Sur une proposition de M. Joël Charbonneau, il est résolu :

**R.4151
23.05.17**

D'octroyer le contrat à Transport Sylvain Perrier au prix révisé de 1 465.93 \$/transport pour la saison 2023 et pour les années d'option de 1 536.07 \$/transport pour l'année 2024 et de 1 615,75 \$/transport pour 2025. Ces montants incluent toutes les taxes applicables. Cet appel d'offres se transforme en contrat légal, dès son approbation.

ADOPTÉE à l'unanimité

6.1.6.3 Disposition et recyclage de matelas

Dans le cadre de l'appel d'offres sur invitation S2023-420, pour la disposition et le recyclage de matelas. L'ouverture des soumissions a eu lieu, le jeudi 27 avril 2023, à 11 h 15.

Nom des soumissionnaires	Prix unitaire (taxes incluses)
Matt Canada	Non soumissionné
Recyc-Matelas Inc.	12,10 \$

Après étude et analyse de la soumission.

Sur une proposition de M. Joël Charbonneau, il est résolu :

**R.4152
23.05.17**

D'octroyer le contrat à Recyc-Matelas pour la saison 2023, pour un prix unitaire (taxes incluses) de 12,10 \$ par unité.

ADOPTÉE à l'unanimité

6.1.6.4 Analyses des piézomètres

Dans le cadre de l'appel d'offres S2023-400, sur invitation, pour l'échantillonnage et l'analyse de l'eau souterraine, de l'eau potable et des eaux pluviales. L'ouverture a eu lieu, mercredi le 3 mai 2023, à 11 h 3

Nom des soumissionnaires	Prix de la soumission (taxes incluses)			
	2023	2024 (option)	2025 (option)	2026 (option)
Enviro Services	35 114,63 \$	36 164,50 \$	37 249,43\$	38 366,92 \$
Bio-Services	Non soumissionné			
LVM / EnGlobe	Non soumissionné			

Après étude et analyse de la seule soumission reçue et discussion avec le soumissionnaire.

Sur une proposition de M. Denis Lacasse, il est résolu :

**R.4153
23.05.17**

D'octroyer le contrat à la compagnie Enviro Service Inc. au prix révisé de 33 458.67 \$ pour la saison 2023 et pour les années d'option de 34 629.71\$

pour l'année 2024, de 35 841.75 \$ pour 2025 et de 37 092.76 \$ pour 2026. Ces montants incluent toutes les taxes applicables. Cet appel d'offres se transforme en contrat légal, dès son approbation.

ADOPTÉE à l'unanimité

6.1.6. Fiducie environnementale – Fonds post-fermeture du Complexe environnemental de la Rouge

Attendu que l'offre qui était préalablement en vigueur avec Valeurs Mobilières Desjardins ne sera pas maintenue par Fiducie Desjardins.

Attendu que le Complexe environnemental de la Rouge a reçu une offre pour la gestion de fonds post-fermeture en fiducie environnementale par Fiducie Desjardins.

Attendu que cette offre pourrait permettre d'améliorer le rendement de la fiducie et de réduire les contributions futures tout en maintenant le risque à un niveau faible.

Sur une proposition de Mme Francine Létourneau, il est résolu :

R.4154
23.05.17

D'accepter l'offre faite par Fiducie Desjardins pour la fiducie du fonds post-fermeture du Complexe environnemental de la Rouge, laquelle sera gérée par Desjardins Gestion internationale d'actifs Inc., et d'autoriser Mme Marlène Perrier, directrice générale à signer les documents requis pour l'acceptation de cette offre.

ADOPTÉE à l'unanimité

6.2. Ressources humaines

Aucun suivi.

7. OPÉRATION

7.1. Dépôt des statistiques d'enfouissement et de récupération au 31 mars 2023

Dépôt des statistiques d'enfouissement et de récupération au 31 mars 2023, ainsi que le comparatif au 31 mars 2022.

8. ENVIRONNEMENT

Aucun suivi.

9. COMMUNICATION

10. INFORMATION

11. RAPPORT DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

- Aménagement du terrain en vue de la construction du magasin de réemploi.
- Décès de M. Guy Trudel le 6 avril, opérateur en chef, aurait eu 20 ans de service le 23 juin.
- Reconnaissance à M. Joël Desjardins, 20 ans de service le 22 avril.

12. VARIA

12.1. Nomination au comité consultatif

Sur une proposition de M. Jean-Guy Galipeau, il est résolu :

R.4155
23.05.17

De nommer de Mme Martine Vézina, directrice générale adjointe de la Ville de Rivière-Rouge au conseil consultatif en remplacement de Mme Lucie Bourque.

ADOPTÉE à l'unanimité

12.2. Prochaine séance

CONSIDÉRANT que le règlement 47, article 13, permet de modifier l'heure des séances.

Sur une proposition de M. Denis Lacasse, il est résolu :

R.4156
23.05.17

QUE la prochaine séance du conseil d'administration du 19 juillet aura lieu à 16 h 30 précédée du caucus.

ADOPTÉE à l'unanimité

13. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

14. LEVÉE DE LA SÉANCE

R.4157
23.05.17

L'ordre du jour étant épuisé, M. Jean-Guy Galipeau propose la levée de la séance à 16 h 20.

ADOPTÉE à l'unanimité

Frédéric Broué
Président

Marlène Perrier
Directrice générale et secrétaire-trésorière
